



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse : **TERRITOIRE**
Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
98600 WALLIS et FUTUNA

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16

Courriel: marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché : **Création des plateaux sportifs – Type City Stade à Malaefoou (MUA)**

II.2 Type de marché : **Marché public de travaux**

II.3 Informations :

Marché alloué en 2 lots avec la possibilité de soumissionner pour un lot et/ou deux lots.

II.4 Descriptions des lots :

Lot n°01 : Fourniture et pose d'un terrain multi-sports (City-Stade)
Lot n°02 : Éclairage extérieur (alimentation en photovoltaïque)

II.5 Lieux d'exécution :

Malaefoou (MUA), île de Wallis

II.6 Critères d'attribution :

- Critère Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

II.7 Délais d'exécution :

Les délais d'exécution sont fixés à l'article VI de l'acte d'engagement.

II.8 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget du Territoire et rémunérées selon les prescriptions du CCAP

III. Procédure

II.1 Type de procédure

Marché public passé selon la procédure d'appel d'offres en application de l'article 3 du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

II.2 Date limite de dépôt des offres :

- **vendredi 14 septembre 2018 à 11 h 30 Heure de Wallis, auprès de :**

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

- **vendredi 14 septembre 2018 à 11 h 30 Heure de Nouméa, auprès de :**

Délégation de Wallis et Futuna en Nouvelle-Calédonie
3410 rue de l'Alma Ballande
B.P C5
98844 NOUMEA CEDEX

- **vendredi 14 septembre 2018 à 11 h 30 Heure de Paris auprès de :**

Délégation de Wallis et Futuna à Paris
27, rue Oudinot
75 358 PARIS 07 SP

II.3 Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IV. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

IV.1 Conditions de participation :

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

V. Renseignements complémentaires :

V.1. Relancé de procédure : Procédure lancée suite à la décision du pouvoir adjudicateur de ne pas donner suite à la consultation du 14/08/2018.

V.2 Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.3 Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85

Fax.: 00 (681) 72.14.86 /Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis :

17 AOUT 2018
Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
des ILES WALLIS et par délégation
le Secrétaire général



Stephane BONNOI

Stephane BONNOI